



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Médecins - Maintien des visites à domicile

Question écrite n° 17066

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'état des négociations conventionnelles en cours entre les médecins, dont SOS Médecins et l'assurance maladie, qui semblent aboutir vers la fin des visites à domicile. En effet, d'après certaines organisations de médecins, les consultations en cabinet seraient déjà financièrement deux à trois fois plus attractives que les visites à domicile. Or les dernières discussions avec l'assurance maladie sembleraient conduire vers un élargissement de cet écart puisque les visites à domicile ne bénéficieraient pas de la revalorisation accordée aux médecins traitants. Pourtant, surtout à la campagne et chez les personnes à mobilité réduite, la visite à domicile est essentielle, sans parler des services rendus à la collectivité lors de ces visites : levée de doutes SAMU, certificats de décès, garde médico-administrative, certificats pour les soins psychiatriques urgents sous contrainte, intervention en établissements médicaux-sociaux, foyers, etc. Aussi, elle lui demande si, face à la désertification médicale ambiante et à des urgences de plus en plus saturées, le Gouvernement entend s'assurer du maintien des visites à domicile et les revaloriser financièrement afin de les maintenir attractives auprès des médecins pour qu'ils continuent à visiter à domicile les patients qui le nécessitent.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17066

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2974

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)